



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 09 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0039

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 02 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
13/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Nazih BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur François CHATAING à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloe ALIBERT, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Joris RIVORY

La séance a été levée à : 20H

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

Objet : Conseils des écoles publiques : désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Organe consultatif et décisionnel, le conseil d'école contribue à la vie et au bon fonctionnement de l'école publique.

Cette instance, qui se tient au moins une fois par trimestre, réunit la mairie, la direction de l'école qui en assure la présidence, l'équipe enseignante et les parents d'élèves.

Selon l'article D411-1 du Code de l'Éducation, le Conseil Municipal doit désigner un représentant appelé à participer au Conseil d'École.

Délibération n° DEL_2026_0039 du jeudi 09 avril 2026

Les écoles publiques concernées sont au nombre de 9 sur 7 sites géographiques, soit :

- Les Arcs-en-Ciel de Guitard (primaire),
- Édith Piaf (primaire),
- Les Fraisses (primaire),
- Jeanne d'Arc (primaire),
- Marcel Pagnol (maternelle et élémentaire),
- Michelet (maternelle et élémentaire),
- Taulhac (primaire).

Il vous est proposé de désigner un représentant par site.

Pour information, les représentants du Maire au sein de chaque Conseil d'École seront désignés par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE comme représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'École des écoles publiques :
 - Les Arcs-en-Ciel de Guitard (primaire) : Madame Séverine BONCOMPAIN
 - Édith Piaf (primaire) : Monsieur Samir BOUSSIKLI,
 - Les Fraisses (primaire) : Monsieur Cédric DINIS,
 - Jeanne d'Arc (primaire) : Madame Chloé BOURDELAIN,
 - Marcel Pagnol (maternelle et élémentaire) : Monsieur Stéphane LAC,
 - Michelet (maternelle et élémentaire) : Monsieur Philippe RIBEYRE,
 - Taulhac (primaire) : Monsieur Philippe RIBEYRE.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 5

Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOUZI, Fabien SURREL, Chloé ALIBERT

Pas de participation au vote : 1

Naziha BOUACHMIR

Signé le 9 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
RIVORY Joris,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 09 avril
2026